



DECLARATION LIMINAIRE AU CTSJ du 19 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Directeur,

Lors de notre déclaration liminaire du 24 janvier 2018, nous évoquions déjà la grandiose générosité du ministère de la justice envers les greffiers où la prime du mépris en fin d'année. Quelle extraordinaire coïncidence que de voir que nos propos ne servent à rien, que bis répétita pour cette année avec le CIA ou le complément indemnitaire annuel basé sur le mérite professionnel. Si le montant reflète la manière de service et la considération de notre administration, nous proposons à tous nos collègues d'en faire le minimum. Au moins ils auront un sentiment de justice : 0 pour en faire moins sera toujours mieux que 200 euros brut soumis à imposition pour comme le dit la garde des sceaux :

- Une participation active à la prise en charge d'un surcroît exceptionnel d'activité ou la résorption d'un retard important
- Une implication signalée dans la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur, d'un projet de service structurant...
- Une participation notable au déploiement d'un nouvel applicatif

Et bien sur le tout soumis à proratisation car il n'y a jamais assez d'argent pour les greffiers. Tout ça pour ça !! De qui se moque t on lorsque l'on nous parle de la valeur de greffiers pour aboutir à ça. Ne nous faites surtout pas croire que vous appréciez les greffiers, qu'ils sont indispensables, qu'ils font partie de l'équipe autour du magistrat. De plus, devons nous vous le rappeler que ce CIA est basé sur l'évaluation annuelle alors même que dans certaines juridiction, le DG n'a toujours pas notifié l'évaluation 2018 (TGI Laval) ! Comment sera fixée cette si généreuse prime alors ou comme dans certaines cours d'appel où les chefs de cour ne notifient pas aux greffiers chef de greffe des prud'hommes ? que devons nous penser de tout cela ?

Chers collègues, nous vous proposons d'aller faire la manche, nous trouverons plus de considération de l'extérieur que de notre administration. A force d'avaler des couleuvres, nous nous étouffons. Remarquez peut être pensez vous que nous ne saurions pas quoi de faire de tout cet argent !!

Monsieur le Directeur, par ce montant, vous opposez les catégories les unes aux autres, rien ne vous choque !

Que dire de tous ces greffiers qui finissent à des heures tardives à savoir 2 h 49 pour les audiences comme au TGI de Toulon en outre, quelle reconnaissance, quelle justice rendue où les mots se mêlent à force de fatigue, la liste est longue !

Que dire des CAP qui seront dorénavant le fait du prince, où chacun fera son marché ? Comment allez vous faire Monsieur le sous Directeur, depuis la réception des livrets nous avons saisi à plusieurs reprises vos services pour leur indiquer une situation prioritaire qui leur avait échappée. Ce n'est pas la question de savoir si cela leur avait échappé c'est comment allons nous pouvoir éviter cela au 2 Janvier 2020 sans aucune transparence, nullement, au petit bonheur la chance.

Que dire de nos collègues stagiaires qui à 3 semaines de leur affectation ne savent toujours pas les services où ils seront affectés ?

Que des juridictions comme la cour d'appel de Caen où un examen de situation à été pratiqué, un rapport rendu avec des préconisations versions langue de bois, croyez-vous que le malaise ne demeure pas?

Faut-il comme à l'instar de ce qui s'est passé à France Telecom que des collègues en viennent à se suicider pour que vous compreniez que des problèmes existent et que nous ne sommes pas là uniquement pour sauver les avancements des uns et des autres ?

Justice ou Injustice Monsieur le Directeur, nous allons prendre le cas TGI de Saint Etienne et du JLD où l'une de vos collègues ne vient que quand elle veut et repousse à point d'heure les présentations. Il n'est pas apprécié par le nouveau directeur de greffe que les fonctionnaires se plaignent, ben oui ces braves petites bêtes n'ont pas de vie chez elles, elles.

Nous tenons à vous rappeler que deux incidents ont eu lieu en peu de temps dans cette juridiction " une évocation avec coups sur policiers et la semaine dernière des menaces de mort sur le JLD : ce sont les gendarmes qui gardaient le prévenu qui ont dû intervenir, faute de présence de policiers. Il était 19 heures."

Est ce que ces gentils petits moutons tant magistrats que directeurs des services de greffes à qui ont va servir un large CIA et des primes auront bientôt le droit de vie et de mort sur les fonctionnaires.

Alors que des magistrats veulent venir quand ils veulent c'est leur problème, celui du greffe c'est de ne pas finir à des heures tardives pour les caprices des uns et des autres. Ce sont ces mêmes collègues qui vont condamner des petits artisans dans le privé au nom de la Justice.

Où est-elle Monsieur le Directeur la Justice? Les greffes vont mal Monsieur le Directeur, très mal. La situation n'était pas celle là il y a moins de 2 ans, elle n'était pas rose mais elle était certainement plus humaine, l'exemple venant d'en haut.

Autre exemple de malaise, au CPH de Lyon il reste 8 greffiers sur 15, avec audiences tous les jours. Ils ont obtenu que des audiences gérées par des absents soient reportées mais doivent assurer les renvois. Les chefs de cour, vus 2 fois par les chefs de juridiction, ont simplement accordé quelques vacataires, à former et qui ne peuvent tenir d'audience ni taper de jugement, ce qui est le travail principal actuellement. La seule solution proposée est de ne pas taper les jugements !!! Sauf lorsqu'un justiciable menace de se suicider, alors il faut faire le jugement dans l'urgence. C'est beau la justice en 2019 ! Menacez de vous suicider pour obtenir votre droit où sommes nous parti Monsieur le Directeur ?

Quelle gestion avez-vous des greffes ? Quelle gestion et quel mépris ont les chefs de cour pour les fonctionnaires qui ont face à eux des justiciables au bout du rouleau pour qui un jugement veut dire beaucoup?

Que dire et bien plus rien car de toute façon, les greffiers sont les laissés pour compte avec un sentiment de mépris de plus en plus grandissant et comme rien n'est fait pour nous, ne disons plus rien !!

Le SDGF / FO